FRC 4.28685.1

Croc
Fmc
24242

DISCOURS

Prononcé par M. Rambot, Avocat, Procureur de la Commune d'Aix, lors de la preſtation du Serment.

Messieurs,

Vous venez de vous donner des Chefs & des Adminiſtrateurs.

Ce premier bienfait que vous avez reçu de la Nation eſt inappréciable, puiſqu'il aſſure votre liberté & le retour de tous vos droits.

Quelle époque plus mémorable pour l'hiſtoire de cet Empire! Une auſſi heureuſe révolution ne pouvoit s'opérer, que ſous le regne du Monarque juſte & vertueux qui nous gouverne.

Glorieux d'être le Chef d'une Nation libre, il avoit promis de conſommer au milieu de ſes Sujets le grand ouvrage de la régénération de l'Etat.

THE NEWBERRY LIBRARY

Vous l'avez vu ſe montrer dans la ſimplicité de toutes ſes vertus ; vous l'avez vu s'unir à la Nation, pour rétablir la Monarchie dans ſes véritables droits.

Peuple généreux & ſenſible, chez qui l'amour du bien eſt auſſi ardent que celui de la gloire, vous voilà donc libre : jouiſſez de votre liberté.

Mais ſongez que ſi la liberté, le premier de tous les biens, affermit les Empires, la licence les détruit.

Vous perdriez en un jour le fruit de tant de peines & de travaux, ſi vous n'étiez retenu par les liens de l'ordre & de la ſubordination, & ſi l'eſprit de concorde & de juſtice ne regnoit parmi vous.

Il eſt tems de donner au Corps politique le mouvement & la vie ; ce n'eſt que par la plus entiere ſoumiſſion aux Décrets de l'Aſſemblée Nationale, que nous pouvons jouir de ſes bienfaits, & du bonheur qu'elle nous prépare.

Chargés de vos pouvoirs, du ſoin de veiller à vos intérêts, au maintien de votre liberté & de vos droits, il ſeroit difficile de conſidérer ſans effroi l'étendue de

nos obligations, ſi l'amour du bien public ne ranimoit nos forces & nos eſpérances.

Mais quel ſujet d'encouragement ne trouvons-nous pas dans le choix que vous avez fait, Meſſieurs, de vos Adminiſtrateurs!

Le premier, diſtingué par ſon patriotiſme, a déja donné à la Patrie des preuves ſignalées de ſon zele & de ſon amour pour le bien public.

Ses dignes coopérateurs, tous également recommandables par leurs vertus, ont auſſi des titres honorables à votre eſtime & à votre confiance.

Vous nous impoſez de grands devoirs.

Les finances de la Ville, la ſurveillance des propriétés, le maintien de l'ordre & de la police, la direction des forces publiques, le prix des ſubſiſtances, ſeront l'objet habituel de notre ſollicitude & de nos travaux.

Nous eſpérons que vous voudrez bien, Meſſieurs, nous faire part de vos idées & de vos vues ; c'eſt un tribut que vous vous offrirez à vous-même, & que nous recevrons avec autant de plaiſir que de reconnoiſſance.

Nous n'oublierons jamais que l'autorité dont nous ſommes revêtus eſt la vôtre, & que nous ne ſommes que vos repréſentans.

Si quelqu'un de vous avoit jamais à ſe plaindre de notre adminiſtration, qu'il ne craigne pas de ſe montrer, qu'il vienne nous éclairer : l'infaillibilité n'eſt pas le partage de l'homme, & moins encore de l'homme public ; & nous mettrions notre gloire à réparer l'injuſtice involontaire que nous aurions pu commettre.

Tels ſont, Meſſieurs, les engagemens que nous contractons envers vous.

Nous conſacrerons nos veilles & nos travaux, pour ce Peuple, ce bon Peuple, dont le plus vertueux des Rois a dit, qu'*on le conſoloit de ſes peines, quand on l'aſſuroit qu'il en étoit aimé.*

Nous allons en prêter le ſerment ſolemnel devant vous, Meſſieurs : uniſſez-vous à nous de cœur & d'ame dans cette auguſte cérémonie ; jurons tous d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi ; jurons de maintenir la Conſtitution de tout notre pouvoir : Conſtitution ſainte & ſacrée, qui doit être auſſi durable que la juſtice, & aſſurera à jamais notre bonheur.